

La lettre de Prevaal Finance

N°2 • Janvier 2024

Piloter le stock de plus-values latentes de votre portefeuille de placements en actions

A l'occasion de la première lettre assurantielle de Prevaal Finance, nous vous avons présenté les différentes solutions disponibles que nous proposons pour augmenter durablement le taux de rendement comptable de vos actifs financiers.

Or le secteur de l'assurance est de plus en plus confronté à de multiples aléas réglementaires, techniques ou financiers. Il est important dans ces conditions de disposer de variables de pilotage de son résultat global, sujet auquel nous vous proposons de consacrer cette deuxième lettre assurantielle.

La présence d'une poche de plus-values latentes constitue à ce titre une variable d'ajustement qui permet d'être en capacité de piloter et d'assurer la stabilité de votre résultat global dans la durée. C'est une solution d'une utilisation simple, mais ponctuelle. Préserver ces plus-values, par exemple dans un contexte de marché incertain, tout en respectant vos contraintes comptables, est donc fondamental.

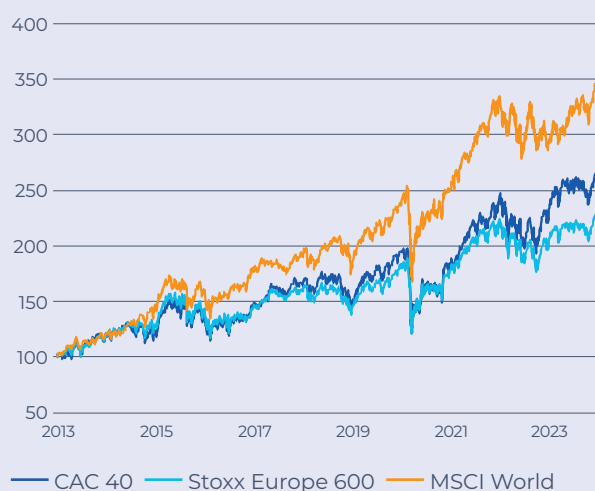
L'origine de ces plus-values latentes est généralement liée à un contexte de marchés financiers porteur. À ce titre, l'évolution favorable des marchés actions au cours des 10 dernières années a probablement permis à nombre d'entre vous de disposer aujourd'hui d'un stock de plus-values latentes significatif dans le cadre de vos placements sur cette classe d'actifs.

Cette hypothèse favorable peut se prêter dès lors à la mise en place d'une stratégie sur les supports investis en actions que vous détenez. Elle vise à matérialiser le bénéfice de la hausse cumulée des marchés tout en à la fois vous protégeant contre un risque potentiel de baisse significative de ces mêmes marchés et en réduisant le coût en fonds propres de votre portefeuille.

Par ailleurs, il peut vous être difficile du fait de contraintes comptables et de leur impact consécutif à la réalisation de plus-values de pouvoir arbitrer ou racheter les OPCVM que vous détenez directement en portefeuille, bien que vous envisagiez de le faire, dans le cas par exemple d'un changement d'orientation de gestion ou de gérant, voire de performances décevantes.

Face à ces enjeux, situations et contraintes spécifiques, les 2 pôles Prevaal Mandats et Prevaal OPC de Prevaal Finance sont en capacité de vous proposer une solution sur mesure alliant efficacité du pilotage et neutralisation des conséquences comptables. Et ce au juste prix.

Évolution des indices actions depuis le 1^{er} janvier 2013 (base 100)



Source : Bloomberg au 31/01/2024 | Prix des indices en EUR dividendes nets réinvestis.

Les solutions de Prevaal Finance mises en place par les pôles Prevaal Mandats et Prevaal OPC

Si vous disposez d'un portefeuille d'OPCVM actions en plus-values latentes significatives, la création d'un fonds dédié par apport de parts ou actions de ces OPCVM est une solution pertinente qui permet de répondre aux problématiques partagées précédemment.

Les avantages sont multiples

- Conserver sur le plan comptable et fiscal les plus-values latentes des parts ou actions d'OPCVM apportées, sous réserve d'une approbation par vos commissaires aux comptes.
- Mettre en place une gestion active de ce fonds en réalisant les arbitrages nécessaires sans qu'il y ait d'impact sur vos comptes. Cela inclut la définition d'une allocation stratégique dynamique, d'une sélection formalisée des supports et leur suivi dans la durée
- Nous confier le pilotage de vos plus-values latentes en fixant le montant minimal disponible à tout moment souhaité en fonction duquel la stratégie adéquate sera mise en place
- Gérer efficacement le SCR de votre poche actions dès lors qu'il s'agit d'une contrainte réelle pour vous et pour laquelle nous pouvons vous aider à optimiser son couple rendement/SCR.

Au-delà de la problématique du pilotage de stock de plus-values latentes, plusieurs de nos clients nous ont fait part de leur souhait d'intégrer, pour leurs actifs investis sur les marchés actions internationaux, des solutions privilégiant la gestion passive. Ce souhait est notamment la conséquence d'une certaine déception consécutive au comportement et résultats de la gestion active ou tout simplement pour être moins sensibles aux rotations sectorielles et géographiques de plus en plus rapides et brutales.

Depuis sa création, Prevaal Finance a développé avec succès son expertise dans l'univers de la gestion actions, à la fois sous la forme d'OPCVM propre investis en titres vifs, mais aussi dans le cadre de ses activités de multigestion et de gestion diversifiée en sélectionnant des fonds externes gérés activement ou passivement.

La création d'un fonds dédié, exclusivement composé d'ETF et fonds indiciels constitue une réponse pertinente à ce souhait exprimé, en sélectionnant les supports les plus adaptés à vos besoins tout en minimisant les frais.



« La création d'un fonds dédié constitue une solution pertinente qui offre flexibilité et adaptation aux objectifs de gestion et aux contraintes comptables pour un meilleur pilotage de votre stock de plus-values latentes, tout en maîtrisant son coût»

David Ganozzi
Directeur de la Gestion

Tour ALTO - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - www.prevaalfinance.fr
PREVAAL FINANCE – SAS au capital de 1 148 000 euros – Immatriculée sous le n°751 247 719 RCS Nanterre
Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex – Agrément AMF : GP-12000013

Ces informations sont destinées exclusivement aux investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive MIF 2004/39/CE du 21 avril 2004 et aux articles 314-4 et suivants du Règlement général de l'AMF. Elles ne s'adressent pas au grand public ou aux investisseurs particuliers non-professionnels au sens de toute réglementation locale. Ces informations non-contractuelles ne constituent en aucun cas une offre d'achat, une sollicitation de vente, un conseil en investissement dans des instruments financiers, ou un conseil juridique. Prevaal Finance n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation de l'une quelconque des informations contenues dans ce document, et ne saurait en aucun cas être tenue responsable des décisions prises sur la base de ces informations. Ces informations ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites ni distribuées sans l'accord écrit préalable de Prevaal Finance, au profit de toute personne ou entité tierce dans un pays ou une juridiction qui soumettrait Prevaal Finance ou l'un de ses produits à des obligations d'enregistrement dans ces juridictions ou lorsque cela pourrait être considéré comme contraire à la loi. Ces informations vous sont fournies à partir de sources que Prevaal Finance considère comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. 76_29022024